



# MAIRIE VAUJANY

## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 10  
POUR : 10  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

### Délibération n° 04-050424-10 : Budget PATINOIRE PISCINE – M57 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023 du budget Patinoire Piscine M57, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2023, qui se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST. (COMPTE 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE
INVESTISSEMENT	68 146,56 €		-113 161,00 €	-22 820,64 €	-67 835,08 €
FONCTIONNEMENT	-11 580,49 €	0,00 €	197 396,26 €		185 815,77 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et propose d'adopter la délibération suivante.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

- Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget Patinoire Piscine M57 comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>		<b>185 815,77</b>
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		67 835,08
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>		<b>67 835,08</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>		<b>117 980,69</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
<b>Résultat d'investissement à reporter compte 001 (dépenses ou recettes) :</b>		<b>-45 014,44 €</b>

- Dit que le budget primitif 2024 qui sera soumis à l'approbation lors de cette même séance reprendra ces affectations.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,  
Yves GENEVOIS


